



## démembrement de la clause d'assurance vie

Par **goudiaby**, le **03/03/2010** à **12:57**

Mon mari Alban vient de décéder le 15 janvier dernier à l'âge de 58 ans, nous étions marié sous le régime légal. Nous avons eu 3 enfants: Fanny (mère de deux enfants), Guillaume et Yves (sans enfants). Mon mari a désigné comme légataire universelle par testament olographe son ami Laurent. Il a aussi souscrit seul un contrat d'assurance en cas de décès désignant comme bénéficiaires: "ma conjointe en usufruit, ma fille en nu-propriété: à défaut mes petits-enfants, à défaut mes héritiers". Le problème est que ma fille vient de décéder le 20 janvier 2010 suite à un coma profond. De plus, je vient d'apprendre que mon mari a eu une fille avec une autre femme.

Je souhaiterais savoir à qui reviendra cette assurance en cas de décès? Quelles sont mes droits face à mes enfants, laurent et la fille cachée de mon défunt mari?